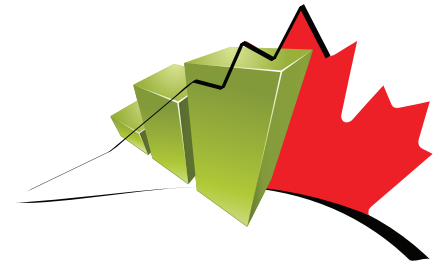


Rapports économiques et sociaux

Situation économique des candidats des provinces : différences entre Entrée express et d'autres processus



par Max Stick, Feng Hou et Garnett Picot

Date de diffusion : le 25 février 2026



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Situation économique des candidats des provinces : différences entre Entrée express et d'autres processus

par Max Stick , Feng Hou  et Garnett Picot

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202600200005-fra>

La présente étude a été menée conjointement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et Statistique Canada.

Le système d'immigration du Canada joue un rôle important pour répondre aux besoins à court et à long terme du marché du travail du pays, en admettant de nombreux immigrants ayant un niveau de scolarité élevé, des compétences dans les langues officielles et de l'expérience de travail. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, des dynamiques démographiques et des conditions économiques régionales distinctes créent des demandes variables d'immigration pour pallier des pénuries de main-d'œuvre particulières, relever des défis démographiques et soutenir les priorités de développement des collectivités. De 1996 à 2009, toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec et du Nunavut) ont signé des ententes dans le cadre du Programme des candidats des provinces (PCP) (Picot et coll., 2024). Le PCP poursuit deux objectifs principaux : 1) mieux répartir les immigrants économiques dans l'ensemble du pays et 2) répondre aux besoins économiques particuliers des provinces et des territoires (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [IRCC], 2017). À la fin des années 2010, le nombre d'immigrants économiques admis par l'entremise du PCP dépassait celui de tout autre programme (Picot et coll., 2023a).

L'élargissement du PCP a joué un rôle prépondérant dans l'immigration économique dans les provinces de l'Atlantique et des Prairies (Picot et coll., 2023a). Auparavant, les candidats des provinces gagnaient davantage au cours des premières années suivant l'immigration que les immigrants admis dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF), mais cette tendance s'est inversée au cours des dernières années, probablement en raison de changements apportés aux critères de sélection de ce programme (Picot et coll., 2023b). En 2015, IRCC a lancé le système Entrée express (EE) pour gérer les demandes des volets fédéraux d'immigration économique (IRCC, 2024). Comparativement à l'ancien système de points, cette approche permet de sélectionner plus efficacement les candidats ayant une forte probabilité de réussite économique au moyen du Système de classement global (SCG). Les demandeurs principaux du système EE affichaient des gains d'entrée plus élevés que ceux utilisant d'autres processus d'entrée (IRCC, 2020).

Dans le cadre du PCP, les provinces et les territoires peuvent sélectionner et désigner des candidats provenant du bassin de demandeurs d'EE afin d'atteindre en partie leur quota annuel de désignations du PCP (IRCC, 2017; 2024). Comprendre les différences dans les caractéristiques du capital humain et les résultats sur le marché du travail entre les candidats des provinces issus du système EE (candidats des provinces du processus amélioré) et les candidats des provinces réguliers (candidats des provinces du processus de base) peut orienter les discussions stratégiques concernant les moyens d'améliorer le PCP et la coordination entre les programmes d'immigration fédéraux et provinciaux (Business Council of Alberta, 2024; Bureau du vérificateur général de l'Ontario, 2024).

Plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence sur les différences observées entre les candidats des provinces du processus amélioré et ceux du processus de base. Le système EE, dans le cadre duquel les candidats des provinces du processus d'EE sont invités à présenter une demande, met l'accent sur les candidats plus qualifiés et plus scolarisés, tandis que certains volets du PCP de base visent des travailleurs moyennement ou peu qualifiés pour répondre aux besoins chroniques du marché du travail à différents niveaux de compétences. Cela peut entraîner des différences dans les niveaux de compétences et de scolarité entre les CP du processus d'EE amélioré et ceux du processus de base¹. De plus, les évaluations supplémentaires des compétences linguistiques et de la scolarité intégrées au SCG peuvent améliorer le niveau et la qualité du capital humain pour les candidats des provinces du processus amélioré par rapport à ceux du processus de base. Ces évaluations ne sont pas nécessairement exigées pour les candidats des provinces du processus de base. Toutefois, dans le cadre du SCG, l'admission des demandeurs d'EE ayant une désignation provinciale est généralement garantie (IRCC, 2017; 2024). Par conséquent, les candidats à l'EE ayant des scores inférieurs selon le SCG ou en matière de capital humain sont plus susceptibles d'être admis dans le cadre du PCP que dans le cadre de programmes fédéraux (Picot et coll., 2023b). Il reste à déterminer si le fait de passer par le bassin d'EE influe sur les caractéristiques et les résultats sur le marché du travail des candidats des provinces.

L'objectif de la présente étude est de déterminer si les candidats des provinces du processus amélioré obtiennent de meilleurs résultats sur le marché du travail que ceux du processus de base. La présente étude s'appuie sur la Base de données longitudinales sur l'immigration, qui combine les enregistrements d'admission et les renseignements fiscaux annuels (de 1982 à 2023) des immigrants ayant produit une ou plusieurs déclarations de revenus. L'analyse porte sur les demandeurs principaux du PCP ainsi que leurs conjoints et les personnes à charge admis de 2016 à 2024.

La proportion de demandeurs principaux du Programme des candidats des provinces sélectionnés au moyen du système Entrée express a augmenté

Les demandeurs principaux du processus amélioré du PCP représentaient 21 % de l'ensemble des demandeurs principaux du PCP en 2016, année où un nombre important d'immigrants ont été admis dans le cadre du système EE nouvellement mis en œuvre (graphique 1). La Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont affiché les proportions les plus élevées : environ 35 % ou plus. Le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Alberta ont enregistré les proportions les plus faibles : environ 1 % ou moins.

De 2016 à 2024, la proportion de demandeurs principaux du processus amélioré du PCP a augmenté d'environ 17 points de pourcentage à l'échelle nationale. Une croissance a été observée dans la plupart des provinces et des territoires, les augmentations les plus marquées ayant été observées en Alberta (35 points de pourcentage) et en Colombie-Britannique (22 points de pourcentage). Trois provinces (la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan) ont toutefois connu des diminutions au cours de cette période.

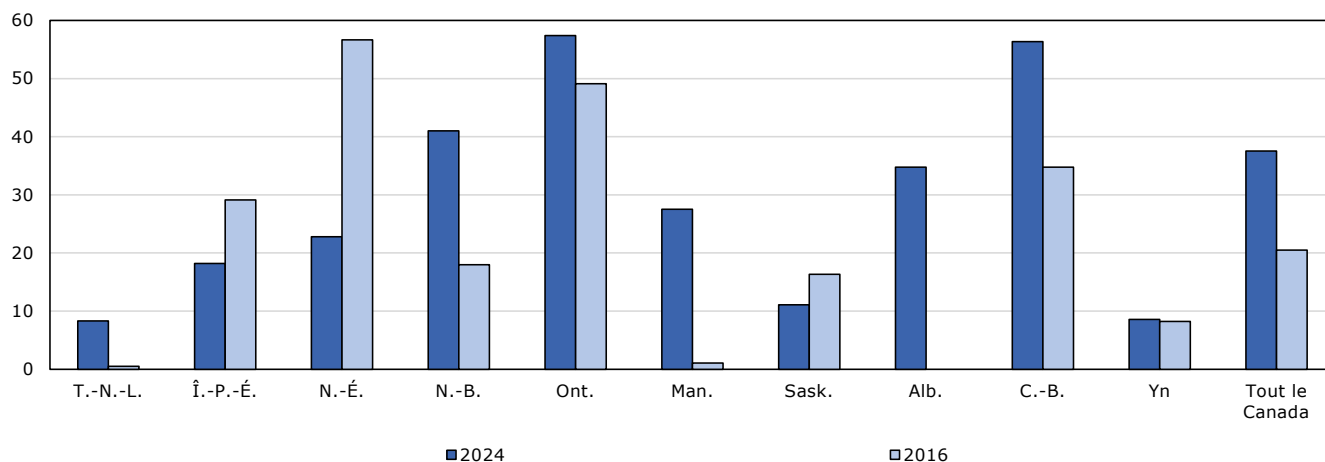
1. Par exemple, les deux principales professions envisagées par les candidats des provinces du processus amélioré étaient 1) concepteurs et développeurs en informatique, logiciel et Web et 2) les professionnels en informatique. En revanche, les deux principales professions envisagées par les candidats des provinces du processus de base étaient 1) superviseurs de services et 2) cuisiniers, bouchers et boulangers-pâtisseries. Ces professions représentaient environ 19 % et 17 % des professions envisagées dans chacun des groupes, respectivement.

L'Ontario a enregistré la plus forte proportion (57 %) de candidats des provinces du processus amélioré parmi ses demandeurs principaux du PCP en 2024, suivi de la Colombie-Britannique (56 %) et du Nouveau-Brunswick (41 %). La Saskatchewan (11 %) et Terre-Neuve-et-Labrador (8 %) ont affiché les plus faibles proportions de demandeurs principaux du PCP sélectionnés par l'entremise du système EE.

Graphique 1

Pourcentage de demandeurs principaux du Programme des candidats des provinces sélectionnés au moyen du système Entrée express

pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Les demandeurs principaux du processus amélioré du Programme des candidats des provinces présentaient des niveaux de scolarité et des gains plus élevés que ceux du Programme des candidats des provinces de base

Malgré la similarité des profils démographiques des demandeurs principaux du processus amélioré et du processus de base du PCP en ce qui concerne le sexe, l'âge à l'admission et la connaissance des langues officielles, la disparité en ce qui concerne le niveau de scolarité était plus grande (tableau 1, partie de gauche). Les candidats des provinces du processus amélioré étaient plus susceptibles de posséder un diplôme universitaire (78 %) que ceux du processus de base (65 %).

Une disparité existait également dans les professions envisagées. Presque toutes les professions envisagées par les demandeurs principaux du processus amélioré du PCP relevaient des catégories de la gestion, des professionnels ainsi que des emplois techniques et spécialisés, comparativement à environ les deux tiers des demandeurs principaux du PCP de base. Ces différences en matière de scolarité et de profession envisagée ont tendance à se traduire par des gains plus élevés chez les candidats des provinces du processus amélioré que chez ceux du processus de base. Toutefois, les demandeurs principaux du processus amélioré du PCP étaient moins susceptibles de 20 points de pourcentage d'avoir une expérience de travail ou d'études au Canada que ceux du PCP de base. Cela aurait tendance à réduire les gains initiaux chez les candidats des provinces du processus amélioré, comparativement à ceux du processus de base.

On observe peu de différence pour ce qui est du taux d'emploi² entre les demandeurs principaux du processus amélioré et ceux du PCP de base un an et trois ans après l'admission.

Selon les gains annuels, les demandeurs principaux du PCP gagnaient environ 19 % de plus que ceux du processus de base (arrivées au cours de la période de 2016 à 2019) et 34 % de plus (arrivées au cours de la période de 2020 à 2022) un an après l'admission, et l'écart atteignait 29 % trois ans après l'admission (arrivées au cours de 2016 à 2019)³. Lorsque les différences de caractéristiques sociodémographiques sont prises en compte, ces écarts s'établissaient à environ 7 % (arrivées au cours de la période de 2016 à 2019) et 16 % (arrivées au cours de la période de 2020 à 2022) un an après l'admission et à 12 % trois ans après l'admission (arrivées au cours de la période de 2016 à 2019); ces écarts étaient statistiquement significatifs⁴.

Les conjoints et les personnes à charge des demandeurs principaux du processus amélioré du Programme des candidats des provinces affichaient des gains d'emploi plus élevés que ceux du Programme des candidats des provinces de base

On a observé seulement de faibles différences entre les profils démographiques des conjoints et des personnes à charge des demandeurs principaux du processus amélioré du PCP et ceux des conjoints et des personnes à charge des demandeurs principaux du PCP de base (tableau 1, partie de droite)⁵. Il convient de mentionner que les conjoints et les personnes à charge des demandeurs principaux du processus amélioré du PCP étaient moins susceptibles d'environ 5 points de pourcentage de ne posséder aucune compétence dans une langue officielle que ceux du groupe issu d'autres processus que l'EE. Les conjoints et les personnes à charge de demandeurs principaux du processus amélioré du PCP étaient également moins susceptibles d'environ 12 points de pourcentage d'avoir déjà travaillé ou étudié au Canada que leurs homologues du PCP de base.

Les conjoints et les personnes à charge des demandeurs principaux du processus amélioré du PCP ont enregistré un taux d'emploi inférieur à celui de leurs homologues du PCP de base d'environ 5 points de pourcentage un an après l'admission et de 1 point de pourcentage trois ans après l'admission (arrivées au cours de 2016 à 2019). Toutefois, parmi les arrivées au cours de 2020 à 2022, le groupe issu du processus amélioré a affiché un taux d'emploi supérieur de 1 point de pourcentage un an après l'admission, comparativement aux conjoints et aux personnes à charge des demandeurs principaux du PCP de base.

Parmi les personnes occupées, le groupe du processus amélioré du PCP a enregistré des gains annuels plus élevés que le groupe de base d'environ 21 % (arrivées au cours de la période allant de 2016 à 2019) à 31 % (arrivées au cours de la période allant de 2020 à 2022) un an après l'admission et d'environ 33 % trois ans après l'admission (arrivées au cours de 2016 à 2019). Lorsque les différences de

2. Le taux d'emploi est défini comme la part des immigrants ayant des gains d'au moins 500 \$ par an.

3. Selon les gains médians, les demandeurs principaux du processus amélioré du PCP gagnaient environ 16 % de plus que ceux du processus de base (arrivées au cours de 2016 à 2019) et 28 % de plus (arrivées au cours de 2020 à 2022) un an après l'admission, et environ 30 % de plus trois ans après l'admission (arrivées au cours de 2016 à 2019).

4. Des modèles de régression par les moindres carrés ordinaires (tenant compte du sexe, de l'âge à l'admission, de la connaissance des langues officielles, du niveau de scolarité, de la profession envisagée, de l'expérience de travail ou d'études au Canada, de la région d'origine et de la province de destination) ont été estimés pour la situation sur le marché du travail un an et trois ans après l'admission.

5. Le niveau de scolarité et la profession envisagée ont été exclus, car les données étaient en grande partie manquantes pour les conjoints et les personnes à charge des demandeurs principaux de la catégorie économique.

caractéristiques sociodémographiques étaient prises en compte entre les deux groupes, les écarts de rémunération s'établissaient à environ 13 % (arrivées au cours de 2016 à 2019) à 24 % (arrivées au cours de 2020 à 2022) un an après l'admission et à 21 % trois ans après l'admission (arrivées au cours de 2016 à 2019).

En résumé, les résultats de la présente étude montrent que le filtrage renforcé par le processus de sélection d'EE a une incidence sur la situation sur le marché du travail des demandeurs principaux du PCP. Un an et trois ans après leur arrivée, les demandeurs principaux du PCP sélectionnés par le processus d'EE ont affiché des gains d'emploi moyens plus élevés que ceux admis selon le processus de base. Ce résultat s'est maintenu, malgré une légère diminution, après la prise en compte des différences dans les caractéristiques sociodémographiques. De plus, les conjoints et les personnes à charge des demandeurs principaux du processus amélioré du PCP ont enregistré des gains d'emploi plus élevés que les conjoints et les personnes à charge des demandeurs principaux du PCP de base. La catégorie du processus amélioré du PCP vise à attirer des personnes plus qualifiées, tandis que les volets du PCP de base servent à remédier aux pénuries de main-d'œuvre à différents niveaux de compétences.

Tableau 1
Caractéristiques des demandeurs principaux du Programme des candidats des provinces et de leurs conjoints ou personnes à charge, admis de 2016 à 2024

	Demandeurs principaux			Conjoints ou personnes à charge		
	Candidats des provinces du processus amélioré du PCP	Candidats des provinces du PCP de base	Total	Candidats des provinces du processus amélioré du PCP	Candidats des provinces du PCP de base	Total
			pourcentage			
Sexe						
Hommes	62,8	63,5	63,3	39,3	34,8	36,3
Femmes	37,3	36,5	36,7	60,8	65,2	63,7
Âge à l'admission						
29 ans ou moins	40,3	42,5	41,7	22,0	26,0	24,6
30 à 39 ans	46,2	34,4	38,4	56,1	41,9	46,8
40 ans ou plus	13,5	23,1	19,9	21,8	32,1	28,6
Langues officielles						
Ne parlait ni le français ni l'anglais	0,0	1,0	0,6	1,8	6,3	4,8
Autre langue maternelle, parle français ou anglais	90,1	92,7	91,9	88,9	87,6	88,1
Français ou anglais comme langue maternelle	9,9	6,3	7,5	9,3	6,1	7,2
Scolarité						
Études secondaires ou niveau de scolarité inférieur	5,4	8,6	7,5	...	...	...
Études postsecondaires partielles	16,4	24,3	21,6	...	...	...
Baccalauréat	46,3	41,7	43,3	...	...	...
Diplôme d'études supérieures	31,8	23,0	26,0	...	...	...
Niveau de scolarité manquant	0,1	2,4	1,6	...	...	...
Profession envisagée						
Gestion	13,6	7,9	9,8	...	...	...
Personnel professionnel	38,7	11,9	21,0	...	...	...
Personnel technique et spécialisé	46,1	44,3	44,9	...	...	...
Personnel intermédiaire et de bureau	0,6	17,9	12,0	...	...	...
Emplois manuels	0,0	7,8	5,2	...	...	...
Autres	1,0	10,2	7,0	...	...	...
Expérience de travail ou d'études au Canada						
Aucune expérience de travail ou d'études antérieure au Canada	34,2	14,4	21,1	54,0	42,2	46,2
Permis de travail ou d'études avant l'immigration	65,8	85,6	78,9	46,0	57,8	53,8
Région d'origine						
États-Unis	0,9	0,5	0,6	0,9	0,6	0,7
Caraïbes, Amérique centrale et du Sud	5,4	5,2	5,3	7,4	7,8	7,6
Europe	6,8	8,5	7,9	7,2	10,9	9,6
Afrique	13,8	6,2	8,8	18,2	7,3	11,0
Asie du Sud	49,7	38,4	42,2	45,1	28,5	34,2
Asie du Sud-Est	5,0	16,1	12,3	5,6	20,3	15,3
Asie de l'Est	12,6	21,2	18,3	9,4	19,8	16,2
Asie occidentale	4,6	3,1	3,6	5,3	4,3	4,6
Autres régions	1,4	0,8	1,0	0,9	0,6	0,7
Taux d'emploi, observée						
Un an après l'immigration, arrivées au cours de 2016 à 2019	92,8	92,4	92,5	72,4	76,9	75,8
Un an après l'immigration, arrivées au cours de 2020 à 2022	94,0	92,9	93,4	80,2	78,9	79,4
Trois ans après l'immigration, arrivées au cours de 2016 à 2019	93,2	91,3	91,8	77,9	79,0	78,8
Taux d'emploi, corrigée						
Un an après l'immigration, arrivées au cours de 2016 à 2019	92,7	92,5	92,5	74,7	76,2	75,8
Un an après l'immigration, arrivées au cours de 2020 à 2022	93,8	93,1	93,4	79,6	79,3	79,4
Trois ans après l'immigration, arrivées au cours de 2016 à 2019	92,4	91,5	91,8	79,2	78,6	78,8
Gains annuels moyens observés, chez les personnes occupées			dollars constants de 2023			
Un an après l'immigration, arrivées au cours de 2016 à 2019	62 100	52 300	54 800	37 400	30 900	32 400
Un an après l'immigration, arrivées au cours de 2020 à 2022	71 300	53 400	59 200	46 000	35 000	38 500
Trois ans après l'immigration, arrivées au cours de 2016 à 2019	76 700	59 400	64 000	47 800	36 000	39 000
Gains annuels moyens corrigés, chez les personnes occupées						
Un an après l'immigration, arrivées au cours de 2016 à 2019	57 500	53 900	54 800	35 500	31 500	32 400
Un an après l'immigration, arrivées au cours de 2020 à 2022	65 200	56 300	59 200	44 400	35 700	38 500
Trois ans après l'immigration, arrivées au cours de 2016 à 2019	69 500	62 000	64 000	44 700	37 000	38 900

... n'ayant pas lieu de figurer

Notes : Les conjoints et les personnes à charge sont limités aux personnes âgées de 20 ans et plus. La variable du niveau de scolarité exclut les arrivées en 2024. Les résultats corrigés pour les demandeurs principaux reposent sur des modèles de régression par moindres carrés ordinaires tenant compte du sexe, de l'âge à l'admission, de la connaissance des langues officielles, du niveau de scolarité, de la profession envisagée, de l'expérience de travail ou d'études au Canada, de la région d'origine et de la province de destination. Les résultats corrigés pour les conjoints et personnes à charge reposent sur des modèles de régression par moindres carrés ordinaires tenant compte du sexe, de l'âge à l'admission, de la connaissance des langues officielles, de l'expérience de travail ou d'études au Canada, de la région d'origine et de la province de destination.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Sarah Evershed, Chantal Goyette, Maciej Karpinski et Zackary Van-Daele pour leurs conseils et leurs commentaires concernant une version antérieure du présent article.

Auteurs

Max Stick et Feng Hou travaillent à la Division de l'analyse et de la modélisation économiques et sociales au sein de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada. Garnett Picot travaille à la Direction de la recherche et de la mobilisation des connaissances à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Bibliographie

Bureau du vérificateur général de l'Ontario. (2024). [Programme ontarien des candidats à l'immigration \(POCI\)](#).

Business Council of Alberta. (2024). [Watered Down: The Case for Strengthening, Rather than Diluting, the Provinces' Role in Immigration](#).

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2017). [Évaluation du Programme des candidats des provinces](#).

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2020). Évaluation du système Entrée express : impacts préliminaires sur les résultats économiques et la gestion du système. Direction générale de la recherche et de l'évaluation, numéro de référence : E3-2019.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2024). [Entrée express – Rapport de fin d'exercice 2023](#).

Picot, G., E. Crossman et F. Hou. (2023b). [Programme des candidats des provinces : tendances récentes et différences dans les résultats en matière de revenus d'une province à l'autre](#). *Rapports économiques et sociaux* 3(12), p. 1 à 21.

Picot, G., F. Hou et E. Crossman. (2023a). [Programme des candidats des provinces : son élargissement au Canada](#). *Rapports économiques et sociaux*, 3(7), p. 1 à 14.

Picot, G., F. Hou et E. Crossman. (2024). [Programme des candidats des provinces : variations provinciales](#). *Rapports économiques et sociaux* 4(3), p. 1 à 23.

Picot, G., M. Stick et F. Hou. (2025). [Débouchés professionnels des candidats des provinces](#). *Rapports économiques et sociaux*, 5(8), p. 1 à 6.